

DÉLIBÉRATION N°2025-39

**AIDE À LA DIFFUSION
« MIEUX PRODUIRE, MIEUX DIFFUSER »
PROLONGATION**

Le mercredi 12 novembre 2025 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Chantal EYMEOD - Adeline DUMON - Richard GALY -
Coline HOUSSAYS - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES -
Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Richard GALY
Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Bruno GENZANA - Virginie PIN - Claire RANNOU - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-01 d'Arsud du 5 février 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 d'Arsud,

VU la délibération n°2025-14 d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

VU la délibération n°2025-26 d'Arsud du 19 juin 2025 portant sur l'aide à la diffusion "Mieux Produire Mieux Diffuser",

VU la délibération de ce jour adoptant la Décision modificative 2025,

Considérant :

- Le vote de la délibération n°2025-26 d'Arsud du 19 juin 2025 portant sur l'aide à la diffusion "Mieux Produire Mieux Diffuser",

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prolonger le dispositif sur la période de programmation de janvier à décembre 2026,
- Le budget prévisionnel maximum consacré à ce dispositif est 50 000 € TTC en coûts directs.

Les crédits correspondants seront prévus au budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 12 novembre 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink, reading "Michel Bissière", with a horizontal line underneath.